

LE POUVOIR D'AGIR !

Ce document a pour objectif de vous guider pas à pas dans la réalisation d'une action solidaire concrète en faveur des droits de l'enfant. Pour y parvenir, vous y trouverez des idées d'actions, des outils, des ressources et des méthodologies détaillées.

Bien entendu, nous restons à votre disposition si vous le souhaitez pour vous proposer notre aide ou pour vous apporter davantage d'informations. N'hésitez donc pas à nous contacter si besoin !

Contact : akafi@asmae.fr - Asma KAFI, chargé de projet - Yalla pour les droits de l'enfant.

Les types d'action

Asmae vous propose trois **types d'action** qui permettent, chacun à leur manière, d'**agir en faveur des droits de l'enfant** – ces actions peuvent bien entendu être couplées les unes avec les autres :

- L'organisation d'une opération de **collecte de fonds** et le soutien au(x) projet(s) de votre choix mené(s) par Asmae dans nos pays d'intervention ;
- L'organisation d'une opération de **sensibilisation** de votre entourage (autres élèves, famille, ami.e.s, habitant.e.s de votre ville, etc.) ;
- Ou l'organisation d'une **fête des droits de l'enfant** avec diverses animations.

Vous trouverez, dans la suite de ce document, des **exemples concrets** pour illustrer chacun de ces moyens d'action ainsi qu'un **guide méthodologique** pour vous aider à les mettre en œuvre.

Le choix de l'action à mener

C'est une discussion que vous devez avoir **collectivement** (enseignant.e, élèves et équipe éducative) afin que chacun puisse **se sentir concerné.e** par l'action que vous allez mener ensemble. N'hésitez pas à en discuter, à présélectionner des idées d'actions et à **procéder par vote** pour décider de la façon dont vous allez vous mobiliser.

I) La collecte de fonds

Dans quel but ?

Une **collecte de fonds** est une action qui permet d'**aider financièrement** une association agissant pour l'intérêt général. Ce type de soutien à Asmae est très précieux car il permet d'agir concrètement en faveur des droits de l'enfant en soutenant nos actions sur le terrain auprès d'enfants vulnérables. Pour plus d'informations sur nos différents projets, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous !

La collecte a l'avantage de produire des **résultats visibles, immédiats et quantifiables**, donc gratifiants ! D'autant plus que, comme pour tous les autres types d'action, vous participerez intégralement au **choix de l'évènement**, à sa **planification**, à la **conception des supports** et à l'**animation** le jour J.

Les objectifs de **collecte** et de **sensibilisation** sont **complémentaires**. Une opération de collecte doit d'ailleurs toujours s'accompagner de supports de communication (affiches, etc.) et/ou d'un discours bien préparé pour expliquer les objectifs de la collecte et sensibiliser à la cause soutenue.

Comment collecter des fonds ?

Il existe de **nombreux moyens de récolter des fonds**, sous de nombreux formats possibles. Nous en avons sélectionné trois : la **vente d'objets**, l'**organisation d'un évènement solidaire** et l'**opération bol de riz**.

❖ **VENTE D'OBJETS :**

A l'occasion d'un **marché solidaire**, d'un **vide-dressing**, d'une **vente aux enchères**, d'une **fête de l'école** ou tout simplement pendant la **pause de midi** ou la **récréation**, il s'agira de vendre des **objets** que vous aurez **confectionnés** (ou **récupérés**) comme des sacs, des vêtements, des bijoux, des pâtisseries, etc.

L'argent récolté permettra de soutenir directement les **enfants en situation de vulnérabilité** bénéficiaires des projets menés par Asmae dans le monde. Nous vous proposons de sélectionner celui ou ceux de leur choix parmi ces projets.

❖ **EVENEMENT SOLIDAIRE :**

Organiser un **évènement solidaire** pour collecter des fonds demande de la **méthode** et de l'**anticipation**, mais c'est aussi très **amusant et gratifiant**.

Les possibilités sont nombreuses : **concert, défilé, concours de talents, course à pieds, tombola, concours d'éloquence**, etc. La seule limite est votre imagination ! Pour collecter des fonds par ce moyen, il est possible de rendre la **participation payante**, par exemple en vendant des tickets d'entrée pour quelques euros.

Exemple : tous les ans, Asmae bénéficie de la Course des Héros organisée au Parc de Saint-Cloud (Île de France). Les sportifs sont encouragés à collecter des dons dans leur entourage afin de pouvoir courir vêtus d'un dossard aux couleurs de l'association.



❖ OPERATION BOL DE RIZ :

Une **opération bol de riz** est une action organisée au sein de l'école, qui rappelle que tous les enfants du monde ne mangent pas à leur faim, alors que c'est un droit fondamental. Pour celles et ceux qui participent, c'est une manière de se rapprocher symboliquement de l'autre, d'**être solidaire**. C'est prendre conscience que, pour de nombreux enfants, ce bol de riz est trop souvent la **seule nourriture quotidienne**.

Le principe est simple : à la cantine, au lieu du repas habituel de midi, celles et ceux qui le souhaitent (et dont la famille est d'accord) mangent un simple bol de riz (cela peut aussi se faire sur inscription individuelle). Pour une version plus équilibrée, on peut y ajouter un fruit, comme une pomme ou une orange.

L'argent ainsi économisé ou récolté par l'établissement permet de soutenir financièrement un des projets mené Asmae.

2) Sensibiliser les autres

Dans quel but ?

La **sensibilisation** permet de rendre **attentive, réceptive et sensible** une personne à une thématique particulière.

Dans notre cas, mener une action de sensibilisation, c'est devenir **ambassadeur.rice des droits de l'enfant** auprès d'autres personnes : élèves, professeur.e.s, famille, proches, etc. C'est leur faire **prendre conscience** de l'importance des droits de l'enfant, susciter leur **indignation face aux inégalités**, et les **pousser à l'action**.

L'action de sensibilisation va donc plus loin que la simple information : il s'agit d'amener le public à être touché par notre discours afin qu'il le retienne et aie envie d'agir.

Comment ?

Il faut se poser plusieurs questions avant de mettre en place votre action :

- Quel **public** sensibiliser ? Il s'agira d'adapter le format, la durée et le discours au nombre de personnes, à leur âge, leur niveau et leur disponibilité.
- Quel **cadre** choisir ? Pendant le temps de classe ? Pendant une pause déjeuner ? Pendant une fête de l'école ? Dans un espace public autre que l'école ?

Les réponses à ces questions vous permettront d'adapter au mieux votre sensibilisation.

Les **possibilités d'actions** de sensibilisation sont multiples : réalisation de **panneaux** d'information, de **diaporamas**, d'une **exposition**, d'**articles**, de **vidéos**, etc.

Le choix est à faire selon vos possibilités et vos envies !

❖ L'EXPOSE DEVANT D'AUTRES ELEVES :

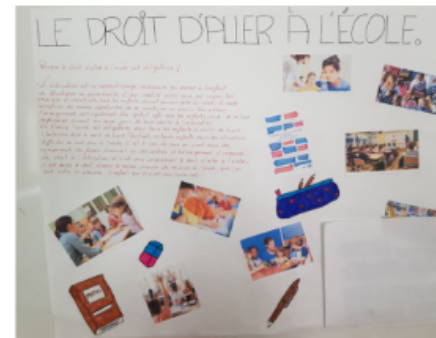
Atout pédagogique : Sensibiliser d'autres élèves signifie devoir **préparer un exposé**, des **panneaux** sur les droits de l'enfant ou un **diaporama**, **construire un discours** et **passer à l'oral** devant ses pair.e.s ou des élèves plus jeunes.

Ce type de passage à l'action a donc de **nombreuses vertus pédagogiques**.

La phase de préparation, en plusieurs étapes, constitue de véritables parenthèses ludopédagogiques.

Pour sortir du cadre de l'exposé « classique », vous pouvez bien sûr imaginer des supports et des formats de présentation ludiques, variés et amusants !

Exemple : à Colombes (Île de France), des élèves de 3^{ème} SEGPA ont préparé des panneaux sur différents droits de l'enfant. Ils sont ensuite partis à la rencontre d'autres élèves dans la cour de récréation pour leur présenter et les sensibiliser.



❖ LA CRÉATION D'UNE EXPOSITION ARTISTIQUE :

La création d'œuvres d'art est un bon moyen de **faire passer un message sous un format différent** des méthodes scolaires habituelles.

La communication sur les droits de l'enfant, sur les injustices liées à ceux-ci et/ou sur les moyens d'agir pour y remédier peut se faire de multiples façons comme :

- Le **dessin**,
- La **peinture**,
- La **fresque collective**,
- La **photographie**,
- La **sculpture**, etc.

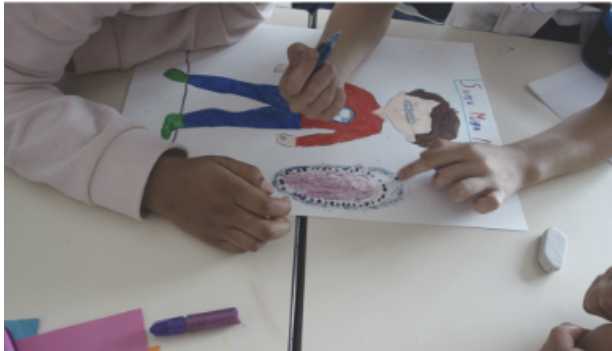
Les productions peuvent ensuite être exposées, à l'occasion d'un évènement ponctuel ou sur une plus longue durée.

Atout pédagogique : stimuler la créativité pour que les images parlent d'elles-mêmes, contribuer aux aptitudes à l'art visuel.

Ce format est **adapté aux élèves les plus jeunes**, pour qui un passage à l'oral devant d'autres classes est parfois difficilement envisageable.

La création des supports peut bien entendu être associée à une sensibilisation classique : nous vous conseillons de préparer un discours pour expliquer les objectifs de l'exposition et sensibiliser le public à la cause soutenue.

Exemple : à Montreuil, des élèves de CE2 ont réalisé des superhéros et superhéroïnes investi.e.s d'une mission (défendre un des droits de l'enfant) et d'un superpouvoir pour y arriver. Ils ont ensuite présenté leurs créations aux autres élèves en passant dans les classes, puis leurs œuvres ont été exposées à la fête de l'école.



❖ L'OPERATION PORTEURS DE PAROLES :

L'action « Porteurs de paroles » est la création d'exposition vivante, créative, dynamique et ludique basée sur la parole des autres.

Une question ouverte liée aux droits de l'enfant représentée en grand format sur un panneau est accrochée dans un endroit de passage ouvert et visible (par exemple, une cour d'école). Les enfants qui passent sont invité.e.s à réagir et débattre de cette question, par exemple en écrivant une réponse sur un mur ou sur un post-it à accrocher sur une œuvre collective, ce qui crée une grande exposition vivante et créative.

Atout pédagogique : Ce type d'action crée un espace de parole ouverte représenté dans l'espace qui permet de favoriser la participation des enfants et de leur montrer que leur avis compte. Pour les animateur.rice.s, l'opération « Porteurs de paroles » encourage la créativité et la capacité à mener un débat et à faire réfléchir les autres élèves.

❖ LA REALISATION D'ARTICLES OU DE VIDEOS A PARTAGER :

Un autre moyen de sensibilisation peut être la **rédaction d'articles** ou la **réalisation de vidéos** à partager, si jamais votre établissement dispose :

- D'un journal des élèves ;
- Et/ou d'un site internet / de réseaux sociaux régulièrement alimentés.

Pour la réalisation d'une vidéo, du matériel pour filmer, voire un club vidéo au sein de l'établissement, seront des atouts. Mais ce n'est pas indispensable : il est possible de réaliser des vidéos avec un simple téléphone !

Ces articles ou vidéos peuvent prendre la forme d'histoires de **fiction**, de **reportages**, d'**interviews**, de **témoignages**, etc. Vous pouvez choisir de vous mettre vous-mêmes en scène, ou bien utiliser des photos, collages, dessins, montages divers et variés pour faire passer leur message.

Atout pédagogique : la production d'une vidéo de sensibilisation ou d'un article pourra vous familiariser avec les mécanismes de la **communication** et vous faire réfléchir à la bonne **mise en scène/mise en page** pour transmettre des informations et construire une argumentation afin de convaincre.

Ce moyen vous plaira certainement mais demandera de l'**investissement**. Le résultat devrait cependant être **gratifiant** et notre équipe sera bien entendu disponible pour vous épauler et, si vous le souhaitez, pour partager et valoriser vos productions sur nos réseaux !

Exemple : à Châteaulin (Bretagne), des élèves de 6^{ème} ont réalisé, après le passage de notre équipe, des vidéos sur les droits de l'enfant. Le processus créatif s'est déroulé à l'occasion d'une matinée au sein du club vidéo de leur établissement.

❖ AUTRES REALISATIONS POSSIBLES :

Les possibilités sont nombreuses et n'ont pour limite que votre imagination et celle de vos élèves !

Quelques autres exemples que nous vous proposons :

L'écriture d'une **chanson** ;

La réalisation d'une **pièce de théâtre** ;

La création d'une **bande-dessinée** ou d'un livre.

La liste est loin d'être exhaustive, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos équipes pour être aidé et accompagné ! 😊